

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 octobre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015**

-----

**2015 DJS 293** Plan Nager à Paris – Réhabilitation de la piscine des Amiraux (18<sup>ème</sup>) – Demande d'une subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du dispositif « patrimoine architectural protégé ».

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France au titre du « patrimoine architectural protégé » pour la réhabilitation de la piscine des Amiraux 6, rue Hermann Lachapelle Paris (18<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du « patrimoine architectural protégé » pour la réhabilitation de la piscine des Amiraux 6, rue Hermann Lachapelle Paris (18<sup>ème</sup>).

Article 2 : La recette correspondante à la subvention sera inscrite sur les crédits du budget d'investissement de la Ville de Paris sur la mission 88000-99, nature 1312, rubrique 413.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**